

SÉANCE DU LUNDI 6 JUILLET 2015

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 6 juillet 2015 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Vincent Mainville, Yves Germain, Jean-Pierre Allard, Marcel Dubé et Jérôme St-Louis.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2015-07-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle+

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015
- 3) Adoption du registre des chèques au 30 juin 2015
- 4) États financiers comparatifs au 26 juin 2015
- 5) Protocole d'entente – Gestion d'un écocentre mobile
- 6) Édifice St-Hugues – Proposition de service pour accès handicapé
- 7) Accréditation MADA
- 8) FQM – Moratoire sur le financement de la SQ et pacte fiscal
- 9) Projet de loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme
- 10) TECQ – Multi pavage
- 11) Dérogation mineure 2015-06-01DM– André Paquin
- 12) Autorisation de signatures pour une entente de location de fibres excédentaires
- 13) Club Quad Villages Hautes-Laurentides - Protocole d'entente
- 14) Samuel Paradis – Médaille de l'Assemblée nationale
- 15) A. Adoption de l'avis de motion – Règlement #2015-02 modifiant le règlement #2002-03 relatif aux divers permis et certificats
B. Adoption du projet de règlement #2015-02
C. Adoption d'une résolution fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation
- 16) Divers
- 17) Période de questions
- 18) Levée de la séance

Adoptée

2015-07-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2015

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} juin 2015 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2015-07-03

3. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 JUIN 2015

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques du mois de juin 2015 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1500271 à C1500323, totalisant 42338.49\$ et portant sur la période du 1^{er} juin au 30 juin 2015;
- le registre des chèques salaires, portant les numéros P1500145 à P1500150 et P1500152 (élus), totalisant 3 849.61\$ et les numéros P1500140 à P1500144, P1500151 et P1500153 à P1500175 (employés) totalisant 17544.83\$ et portant sur la période du 1^{er} juin au 30 juin 2015.

Adoptée

2015-07-04

4. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 26 JUIN 2015

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt les états financiers comparatifs au 26 juin 2015, tel que préparé et transmis par le directeur général, Richard Gagnon.

États financiers comparatifs au 26 juin 2015

REVENUS	BUDGET 2014	RÉEL 2014	BUDGET 2015	REEL 2015
Taxes foncières	544 768,00 \$	554 635,00 \$	583 638,00 \$	585 735,00 \$
Taxes spéciales - Barrage	12 000,00 \$	11 386,00 \$	-	-
Ordures & récupération	90 000,00 \$	90 400,00 \$	84 000,00 \$	83 360,00 \$
Revenus sources locales	30 000,00 \$	15 900,00 \$	28 000,00 \$	16 200,00 \$
Transferts inconditionnels	35 270,00 \$	35 270,00 \$	35 270,00 \$	-
Transferts conditionnels	96 367,00 \$	37 500,00 \$	114 642,00 \$	133 350,00 \$
TOTAL	808 405,00 \$	745 091,00 \$	845 550,00 \$	818 645,00 \$

DÉBOURSÉS

Administration générale	312 310,00 \$	219 619,00 \$	315 165,00 \$	184 500,00 \$
Sécurité publique	114 706,00 \$	64 122,00 \$	129 196,00 \$	32 200,00\$ ¹
Transport routier	225 560,00 \$	146 180,00 \$	217 374,00 \$	124 977,00 \$
Hygiène du milieu	62 550,00 \$	46 700,00 \$	66 030,00 \$	40 714,00 \$
Loisirs et culture	65 479,00 \$	58 450,00 \$	73 765,00 \$	31 600,00 \$
Urbaniste	16 300,00 \$	18 047,00 \$	20 080,00 \$	7 300,00 \$
Frais de financement	5 500,00 \$	3 788,00 \$	5 500,00 \$	5 639,00 \$
Immobilisations et Affectations				
□ infrastructure	-	13 000,00 \$	12 780,00 \$	-
□ remboursement en capital	6 000,00 \$	-	6 000,00 \$	673,20 \$
TOTAL	808 405,00 \$	569 906,00 \$	845 890,00 \$	395 403,20 \$

Note 1 : À venir - Sûreté du Québec □ 69 306,00\$

Service incendie □ 29 000,00\$

Adoptée

2015-07-05

5. PROTOCOLE D'ENTENTE – GESTION D'UN ÉCOCENTRE MOBILE

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général pour signer le protocole d'entente en lien avec la gestion de l'écocentre mobile.

Adoptée

2015-07-06

6. ÉDIFICE ST-HUGUES - PROPOSITION DE SERVICE POUR ACCÈS HANDICAPÉ

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de service conclut de gré à gré entre le directeur général, Richard Gagnon et l'entrepreneur Construction Rénovation M. Pouliot inc. pour les travaux d'aménagement d'une rampe d'accès extérieure pour handicapé à l'édifice St-Hugues, et ce, pour un montant de 21 186.00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2015-07-07

7. ACCRÉDIATION MADA

Attendu que la Municipalité de Lac-Saguay a entrepris la mise en place d'une Politique familiale et démarche Municipalité Amie des aînés par une démarche automne;

Attendu que la Municipalité de Lac-Saguay a dûment nommé un comité de pilotage pour planifier et réaliser toutes les étapes de consultation;

Attendu que le conseil municipal de Lac-Saguay a pris connaissance du résultat du sondage et du plan d'action présenté par le comité de pilotage et que celui-ci a adopté à la séance du 4 mai 2015 la résolution 2015-05-09 intitulé '*Politique de la famille et des aînés*';

Attendu que la Municipalité de Lac-Saguay a invité sa population le 1^{er} juin 2015 à prendre connaissance de la Politique familiale et démarche Amie des aînés (MADA) et de son plan d'action dont elle entend mettre en place;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay demande au Ministère de la Famille et des Aînés du Québec que soit reconnu la Municipalité de Lac-Saguay à titre de Municipalité Amie des aînés (MADA) et de nommer Francine Asselin-Bélisle, mairesse, présidente du comité de pilotage. Richard Gagnon, directeur général devra faire les démarches nécessaires en ce sens.

Adoptée

2015-07-08

8. FQM – MORATOIRE SUR LE FINANCEMENT DE LA SQ ET PACTE FISCAL

Attendu que la FQM a préparé un projet de résolution concernant l'engagement du premier ministre du Québec à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

Attendu que plusieurs revendications ont été annoncées par la FQM dans ce projet de résolution;

Attendu que la FQM a omis d'inscrire une demande de moratoire sur le financement de la Sûreté du Québec;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay n'approuvera pas la résolution de la FQM tant et aussi longtemps que la demande d'établir un moratoire sur la SQ n'apparaîtra pas sur ledit projet de résolution.

Adoptée

2015-07-09

9. PROJET DE LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Vincent Mainville
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la démarche du Conseil Québécois du Loisir.

Adoptée

2015-07-10

10. TECQ – MULTI PAVAGE

Attendu que la Municipalité a une proposition de service de Pavage Wemindji Inc. pour la fourniture, le transport, la pose, la colasse et la préparation du chemin pour 200tm de GB20 et de ESG14 à un coût représentant la moitié de sa valeur habituelle réelle;

Attendu que la Municipalité pourrait avec ce 200tm de pavage améliorer la situation de plusieurs chemins;

Attendu que les travaux prévus avec le 200tm d'asphaltage est accepté par TECQ, ayant eu confirmation par téléphone;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité accepte la proposition de service de Wemindji Pavage Inc. pour la fourniture de matériel bitume GB20 et ESG14 de 200tm, la préparation, le transport, la pose et la colasse sur les chemins, et ce, au montant de 20 000\$ plus les taxes applicables.

**PROPOSITION DE SERVICE DE WEMINDJI PAVAGE INC.
ANNEXE**

Matériel – préparation – pose : 100\$/tm
Habituellement le Coût réel est de 215\$/tm

	<u>Coût proposé</u>	<u>Coût habituel</u>
200t de GB20 et ESG14	20 000.00\$	43 000.00\$
TVQ (50%)	997.50\$	2144.63\$
	<u>20 997.50\$</u>	<u>45 144.63\$</u>

Disponibilité de matériel

200 tonnes = 1800m²

Équivalence

100tm = ± 150 mètres X 6 mètres de largeur = ± 900m²

CHEMINS À FAIRE

de la Presqu'île :
J.Painchaud ➤ Poteau virée du service des incendies : 100m X 6m = 600m²

des Fondateurs :
P.A. Vézina ➤ 50 mètres : 50 mètres X 6 mètres = 300m²

des Fondateurs :
Théoret ➤ 50 mètres : 50 mètres X 6 mètres = 300m²

1200m²

Baumann :
Pied de la côte ➤ 50 mètres : 50 mètres X 6 mètres = 300m²

Tour du Lac :
Pied de la côte ➤ 50 mètres : 50 mètres X 6 mètres = 300m²

600m²

1800m²

Adoptée

2015-07-11

11. DÉROGATION MINEURE 2015-06-01DM – ANDRÉ PAQUIN

Après explications et suite aux recommandations du CCU

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder la demande de dérogation mineure à monsieur André Paquin du 22, chemin à la Lac-à-la-Truite pour porter la marge de recul arrière à 6.92m.

Adoptée

2015-07-12

12. AUTORISATION DE SIGNATURES POUR UNE ENTENTE DE LOCATION DE FIBRES EXCÉDENTAIRES – TRONÇON VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET L'ASCENSION

Attendu la demande de la part d'Un Québec branché sur le monde pour l'obtention de deux fibres excédentaires dans le réseau de fibres optiques scolaire-municipale se situant entre la Ville de Rivière-Rouge et L'Ascension;

Attendu le dépôt de l'entente sur la location de fibres optiques excédentaires disponible dans le réseau scolaire-municipal déployé par la MRC d'Antoine-Labelle et géré par la Commission scolaire Pierre-Neveu (tronçon entre Rivière-Rouge et L'Ascension);

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la MRC d'Antoine-Labelle à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Saguay, ladite entente.

Adoptée

2015-07-13

13. CLUB QUAD VILLAGES HAUTES-LAURENTIDES – PROTOCOLE D'ENTENTE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité s'engage auprès du Club Quad Villages Hautes-Laurentides à ce que le chemin Poulin soit entretenu trois (3) saisons par la Municipalité et que, durant la saison hivernale 2015 - 2016, la Municipalité verse au Club la somme de 1312.00\$, représentant 320\$/km X 4.1km, et ce, sur les 8.2km que représentent la longueur à entretenir l'hiver sur la section du territoire de Lac-Saguay. La portion sur le territoire de la Municipalité de Kiamika devra faire l'objet d'une résolution de celle-ci à cet effet.

De plus, la Municipalité laisse à l'entière disposition du Club le chemin Poulin pour la saison hivernale, advenant le cas où un Club de motoneige voudrait utiliser le chemin Poulin, celui-ci devra convenir d'une entente avec le Club Quad Villages Hautes-Laurentides

Adoptée

2015-07-14

14. SAMUEL PARADIS – MÉDAILLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La médaille est remise à un étudiant qui a fait preuve de persévérance particulière et d'une grande rigueur. La Municipalité de Lac-Saguay est fière de compter parmi ses jeunes un exemple de réussite.

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :

De faire parvenir à Samuel Paradis une lettre de félicitations pour sa persévérance et bonne chance dans ses projets.

Adoptée

2015-07-15 **15A. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-03 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS**

Le conseiller Luc Bélisle dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance du conseil un règlement modifiant le règlement numéro 2002-03 relatif aux divers permis et certificats.

Adoptée

2015-07-16 **15B. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-02**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Yves Germain
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de règlement numéro 2015-02 modifiant le règlement numéro 2002-03 relatif au divers permis et certificats.

Adoptée

2015-07-17 **15C. RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 septembre 2015 à compter de 19h30 à la salle du conseil municipal située au 257A, Route 117 à Lac-Saguay. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement numéro 2015-02 sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Adoptée

16. DIVERS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-07-18 **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 20h45.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée Richard Gagnon, directeur général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2015-07-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse